



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les termes et conditions selon lesquels AIR SUPPORT vend ses Produits et/ou Services (réparation, révision, maintenance). Les présentes Conditions Générales comprennent toutes les conditions de vente et s'appliquent à toutes commandes de Produits et/ou Services émises par le Client et à tout contrat de vente de produits conclus entre AIR SUPPORT et le Client, dont elles font partie intégrante. Sauf acceptation formelle et écrite d'AIR SUPPORT aucune autre condition particulière ne peut lui être opposée.

1- Offres - Commandes

1-1 Formalisation de commande ou d'offre

Tous services fournis par AIR SUPPORT emporte l'adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente, qui prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord contraire accepté par AIR SUPPORT. Toute Commande est réputée ferme et définitive à compter de :

- La confirmation formelle d'un devis envoyé par AIR SUPPORT au Client. Ce dernier dispose d'un délai de réponse de quatre-vingt-dix (90) jours maximum, après réception du devis. En cas de refus ou de non réponse du Client dans le délai ci-dessus précisé, le dossier sera fermé.
- La confirmation formelle par AIR SUPPORT sous soixante-douze heures après la réception de quelconque commande.
- À l'encaissement de l'acompte prévu pour la vente de Produit.

Pour toute demande de Service, le Client adresse sa demande à AIR SUPPORT en spécifiant les références, description et/ou spécifications.

Les modifications du contenu, résiliation, et/ou réduction de la commande après la signature par le Client ne seront valables que si elles sont convenues par écrit et d'un commun accord. En cas d'annulation par le Client de sa commande, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, AIR SUPPORT se réserve le droit, à titre de pénalité non libératoire, de facturer le Client, pour compenser quelconques frais de préparation, service déjà effectué et/ou pièces commandées. Toute modification de la Commande par le Client pourra entraîner la modification des prix consentis et/ou du temps de livraison.

1-2 Termination Suspension- Résiliation du contrat

AIR SUPPORT pourra résilier de plein droit la Commande moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans les cas suivants :

- AIR SUPPORT est en droit de suspendre l'exécution de la commande et/ou vente Produits en cas de non-paiement, ou retard de paiement supérieur à quinze jours (15) après la date limite, de tout montant dû par le Client à AIR SUPPORT.
- En cas d'inexécution par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations contractuelles trente (30) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.
- En cas d'engagement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou de liquidation judiciaire du client, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables.
- Lorsqu'il se produira un événement de force majeure de nature à retarder l'exécution pendant plus de trente (30) jours.

2- Prix

Sauf disposition contraire, les prix sont précisés dans le devis. Les Produits vendus et les prestations de service effectuées par AIR SUPPORT sont facturés au prix du tarif en vigueur au jour de la commande sous réserve de mentions stipulées sur les commandes ou confirmations de commandes formellement acceptées par AIR SUPPORT. Sauf disposition particulière stipulée dans la Commande, les prix incluent le packaging et s'entendent FCA (Incoterms 2010). Les prix sont hors TVA et libellés dans la devise convenue entre les deux Parties.

En cas de survenance d'un événement extérieur à sa volonté compromettant l'équilibre du contrat, AIR SUPPORT se réserve le droit de modifier ses prix selon des modalités prédéterminées par les Parties dans les conditions particulières ;

- En cas de variation du cours des matières premières et/ou coût du travail.
- Modification des droits de douanes, évolution des législations.
- Modification du cours des taux de change.
- En cas de frais subi par AIR SUPPORT relatif à : une suspension de la Commande par le Client ou par un manque, retard ou modification d'informations par le Client.
- Pour tout frais incombant à AIR SUPPORT suite à une suspension du contrat par le Client, ou suite à un manque ou retard dans la fourniture d'instructions, ou tout changement d'instructions de la part du Client ; ou suite à tout retard imputable au Client ; ou suite à tout manque ou retard dans la fourniture par le Client d'informations requises par AIR SUPPORT.

3- Modalités de paiement

3-1 Devise, délai, droits et taxes

Sauf disposition contraire acceptée par AIR SUPPORT, les factures sont payables à trente (30) jours date de facture par le Client à l'adresse stipulée dans le devis ou commande, net et sans escompte, sans déduction d'aucune sorte. AIR SUPPORT pourra émettre une facture indépendante pour chaque Commande ou pour chaque livraison (s'il y en a plus plusieurs) prévue pour une Commande. Pour un paiement à partir de la France, les factures sont payables par chèque bancaire, virement ou par traite acceptée, selon les conditions spécifiées sur l'offre des prix ou l'acceptation de la commande. Pour paiement à partir de l'étranger, seul le virement bancaire est en vigueur.

3-2 Le cas de l'acompte

Pour les autres prestations telles que la vente de Produits, un acompte peut être exigé. Le Client est dans l'obligation soit de payer comptant soit de verser un acompte conséquent à l'achat/commande du Produit. AIR SUPPORT pourra émettre une facture indépendante pour chaque vente.

3-3 Pénalités de retard

En cas de défaut de paiement après la date prévue et figurant sur la facture, le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable, de pénalités de retard, équivalentes à trois (3) fois le taux d'intérêt légal applicable en France.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, AIR SUPPORT se réserve en outre le droit de retenir la livraison, suspendre ou résilier de plein droit toute commande en cours, et d'exiger de plein droit le règlement immédiat de l'intégralité des sommes dues par le Client. En cas de modification de la situation du Client à quelque titre que ce soit, AIR SUPPORT aura la faculté de modifier les délais de règlement accordés ou d'exiger des garanties.

4- Livraison et transport

4-1 Conditions de livraison

Les Produits sont livrés FCA (Incoterms 2010) depuis nos locaux à Pujaudran, Gers (32) France. On considérera la livraison effective au moment de l'enlèvement des marchandises au départ des locaux d'AIR SUPPORT.

4-2 Retard de livraison

Sauf dispositions contraires convenues entre AIR SUPPORT et le Client, les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif. Tout retard ou livraison partielle ne pourra justifier l'annulation de la commande en cours, le paiement de dommages et intérêts, ou donner lieu à des pénalités d'aucune sorte, ou à des retenues, quelles que soient la cause et les conséquences de ces retards.

Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, sauf disposition écrite acceptée par AIR SUPPORT contraire. AIR SUPPORT ne pourra être tenue responsable ni des retards causés par la livraison tardive des fournitures fournies par le Client ni de ceux résultant des retards de livraison causés par des tiers ou de cas de force majeure. AIR SUPPORT informera le Client au plus tôt de tout retard prévisible de livraison ainsi que des mesures prises pour y remédier.

4-3 Réception- Non-Conformités – Retours

La réception des produits est réputée effectuée dans le même temps que le transfert des risques. En tout état de cause l'utilisation des produits par le Client équivaut à une réception de fait. Au moment de la mise à disposition des Produits commandés, il appartient au Client d'effectuer un contrôle qualitatif et quantitatif des Produits, d'en vérifier les références et leur conformité à la commande et le Client s'engage le cas échéant à ne donner décharge au transporteur qu'après avoir effectué ces contrôles. Toutes les réclamations concernant les Produits devront être signalées, par lettre recommandée à AIR SUPPORT dans les trente jours (30) à compter de la réception en lui communiquant toutes les informations nécessaires pour caractériser la nature du défaut constaté. À défaut la livraison sera réputée acceptée sans réserve et aucune réclamation sur des vices apparents ne saurait être prise en compte par AIR SUPPORT.

En cas de réclamation, le client devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités constatées.

5- Garantie

AIR SUPPORT garantit le Produit et/ou Service vendu contre tout défaut de fonctionnement et contre toutes défectuosités de matières et pièces constitutives. Il garantit par ailleurs la bonne exécution des Services, en conformité avec les documents contractuels.

Dans le cas d'un retour justifié, AIR SUPPORT s'engage à modifier, réparer ou remplacer, à son choix, les produits reconnus par elle défectueux. La garantie s'applique pour une période de :

- Six (6) mois à compter de la date de livraison ou de la signature du procès-verbal de réception, pour les prestations de réparation. La garantie porte uniquement sur les pièces remplacées et la main d'œuvre associée.
- Un an (1) pour les prestations de révisions générales, la garantie couvrant l'équipement complet.

- Aucune garantie n'est applicable pour les TEST.

Sont exclus des garanties fournies par le vendeur :

- La défectuosité des Produits qui proviendrait d'un manque d'entretien, ou de surveillance et d'une manière générale à toutes manipulations non-conformes aux instructions écrites du vendeur et détaillées au sein des notices techniques et/ou des fiches produits.
- La défectuosité des Produits qui proviendrait d'une cause étrangère au Produit ou de toute modification ou intervention du Client ou d'un tiers, sans l'accord écrit et préalable du vendeur.
- L'usure normale du Produit.
- La défectuosité résultant d'une manière générale en tout ou partie des détériorations ou accidents imputables au Client ou à un tiers.
- Les défectuosités résultant de l'application des instructions données par le Client à AIR SUPPORT.
- Les dommages résultant d'un cas de force majeure, tel que défini à l'article 6-2 ci-dessous, ou résultant de cas fortuits ou imputables à des causes naturelles.

Dans le cas d'un retour non justifié, le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable, du paiement de la prestation de passage au banc, vérification et recertification.

6- Transfert de propriété- Assurance

6-1 Responsabilités

Si un Produit confié à AIR SUPPORT pour la réparation, la révision, la réparation, le service, le test ou l'inspection subit des dommages dans les locaux d'AIR SUPPORT, ou pendant la durée de la prestation confiée à AIR SUPPORT, la responsabilité d'AIR SUPPORT ne pourra excéder un montant égal au prix de la réparation et/ou révision ou service requis par le Client.

Le Client s'engage à fournir à AIR SUPPORT uniquement, avec bonne foi, toutes les données et renseignements jugés utiles par AIR SUPPORT pour la bonne exécution de la commande dans les délais prévus.

Le Client certifie qu'il est propriétaire, ou qu'il détient l'autorisation du propriétaire des Produits confiés à AIR SUPPORT en vue d'une réparation ou d'une maintenance.

Le Client garantit AIR SUPPORT contre tout recours de tiers concernant les biens confiés en vue d'une réparation, révision ou d'une maintenance.

AIR SUPPORT ne répondra pas des dommages immatériels et/ou indirects tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers et/ou les préjudices commerciaux consécutifs à ses interventions. En tout état de cause, la responsabilité d'AIR SUPPORT ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de mauvaise utilisation des Produits par le Client, en cas de non-respect de ses recommandations et/ou en cas de force majeure.

AIR SUPPORT ne peut pas être tenu pour responsable de l'installation ou de la désinstallation de produits qui font partie d'un autre équipement. Sauf accord écrit contraire, le Client reste le seul responsable de l'usage des produits fournis par Air Support et de leur adéquation à la destination.

6-2 Force majeure

En cas de force majeure (incendies, inondations, émeutes, manifestations, attentats, avaries de matériel, guerre, grève totale ou partielle, lock-out dans les locaux d'AIR SUPPORT ou chez ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs), tous les engagements d'AIR SUPPORT sont suspendus et sa responsabilité civile ne pourra pas être recherchée pour quelque motif que ce soit. Les délais de livraison sont prorogés de la durée de l'événement de force majeure. Passé ce délai, chacune des parties pourra annuler la commande en retard sans possibilité de solliciter de l'autre l'octroi de dommages et intérêts.

6-3 Transfert de propriété

Regarding the sale of Products, as AIR SUPPORT uses the Incoterm FCA, the transfer of title and risk of loss will pass to Customer when AIR SUPPORT places Products at the disposal of Customer in AIR SUPPORT's premises.

6-4 Assurance

AIR SUPPORT est assuré pour tous les risques habituels de son activité et au niveau usuel de la profession. AIR SUPPORT a souscrit des polices d'assurance Dommages aux biens et Responsabilité Civile professionnelle. Elle tient à la disposition de sa clientèle les attestations en cours de validité et les tableaux de garantie.

Outre la limitation de responsabilité prévue à l'article 6-1, AIR SUPPORT ne saurait être responsable au-delà des limites de couverture desdites polices. Il appartient dès lors au Client de souscrire, lui-même une assurance pour ses propres Produits. En contrepartie de cette transparence, le Client s'engage à abandonner tout recours à l'encontre d'AIR SUPPORT au-delà des garanties de cette police.

7- Contrôle des exportations

Chaque Partie s'engage à respecter la réglementation applicable en matière d'importation, d'exportation et de réexportation des informations et/ou Produits, et à ne procéder, directement ou indirectement, à aucune exportation interdite ou soumise à restriction.

Le Client est responsable de l'obtention de toute licence ou autorisation requise et devra fournir les informations nécessaires à leur obtention, notamment celles relatives à l'utilisateur final.

Air Support ne pourra être tenue responsable des retards, refus, suspensions ou révocations de licences ou autorisations par les autorités compétentes, ni des modifications de classification en matière de contrôle des exportations.

8- Cession – Sous-traitance

AIR SUPPORT se réserve le droit, sans accord préalable du Client, de confier à des tiers la réalisation de tout ou une partie du service (sauf dispositions contraire formellement mentionnées par le Client avant la réalisation de la prestation), sans affecter les obligations d'AIR SUPPORT liées à la Commande.

9- Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes les informations et documents auxquels elles auraient eu accès à l'occasion de la prestation. Les Parties s'engagent à ne pas utiliser ces informations pour des besoins autres que ceux de la prestation et à ne rendre ces informations accessibles qu'aux seules personnes ayant besoin de les connaître pour la bonne exécution de la commande. Les Parties s'engagent à faire respecter cette confidentialité à leurs salariés. Le Client s'engage à ne pas divulguer les listes de prix des produits et services d'AIR SUPPORT sans accord écrit préalable de la part d'AIR SUPPORT.

10- Droit applicable et juridiction compétente

Les Parties conviennent expressément que tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Toulouse.

La langue applicable lors de litige traité au Tribunal est le français. Les conditions générales sont aussi disponibles en anglais.

11- Responsabilité sociale des entreprises

11-1 Ethique et lutte contre la corruption

La politique d'AIR SUPPORT interdit à toute personne d'offrir ou d'effectuer des paiements indus, sous quelque forme que ce soit, à des agents publics ou à toute autre personne. Les fournisseurs agissant pour le compte d'AIR SUPPORT doivent respecter les lois applicables en matière de lutte contre la corruption et s'engager à respecter en permanence les normes éthiques les plus élevées.

11-2 Droits de l'homme et travail

AIR SUPPORT s'engage à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux de ses employés et à les traiter avec dignité et respect, conformément aux normes internationales reconnues.

11-3 Santé et sécurité

AIR SUPPORT s'engage à garantir un environnement de travail sûr, à réduire les risques physiques et chimiques, à mettre en place des procédures de travail adaptées et des formations régulières à la sécurité, à fournir les équipements de protection individuelle nécessaires et à établir des plans et procédures d'urgence.

11-4 Environnement

AIR SUPPORT s'engage à réduire les risques et son impact environnemental et à préserver les ressources naturelles. Dans la mesure du possible, AIR SUPPORT privilégie des matériaux et procédés respectueux de l'environnement, respecte les lois et réglementations environnementales applicables et met en œuvre une démarche structurée de gestion des risques.

11-5 Produits contrefaits

AIR SUPPORT met en place des procédures et pratiques permettant de détecter et d'identifier les pièces et matériaux contrefaits et de réduire le risque de leur introduction dans les Produits livrés au Client.

11-6 Minerais provenant de zones de conflit

AIR SUPPORT ne fournira pas de Produits contenant des minerais provenant de zones de conflit.